

GROUPE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

467 chaussée de Louvain B – 1030 Bruxelles Tél. : +32 (0)2 241 84 20

Fax: +32 (0)2 245 19 33 Courriel: admi@grip.org Internet: www.grip.org Twitter: @grip_org Facebook: GRIP.1979

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) est un centre de recherche indépendant fondé à Bruxelles en 1979.

Composé de vingt membres permanents et d'un vaste réseau de chercheurs associés, en Belgique et à l'étranger, le GRIP dispose d'une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, législation, contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques asiatiques.

En tant qu'éditeur, ses nombreuses publications renforcent cette démarche de diffusion de l'information. En 1990, le GRIP a été désigné « Messager de la Paix » par le Secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar, en reconnaissance de « Sa contribution précieuse à l'action menée en faveur de la paix ».



ÉCLAIRAGE – 25 mars 2015

TISSERON Antonin, *G5 Sahel : une simple organisation de plus ?* Éclairage du GRIP, 25 mars 2015.

http://www.grip.org/fr/node/1607



Éclairage

G5 Sahel: une simple organisation de plus?

Par Antonin Tisseron

25 mars 2015

Le 16 février 2014, les présidents de la Mauritanie, du Burkina Faso, du Mali, du Tchad et du Niger, réunis à Nouakchott, créaient le G5 du Sahel. Destiné, selon le communiqué final de la réunion, à coordonner les « politiques de développement et de sécurité des cinq États », il prend place dans une région où les organisations régionales sont déjà nombreuses, non sans donner parfois l'impression d'une cacophonie peu productive. Et pourtant, le chef d'état-major des armées françaises le qualifiait, le 7 octobre 2014, de « meilleure instance pour faire progresser la sécurité dans la région »¹. Quant au Conseil de l'Union européenne (UE), il se félicitait de la mise en place de ce cadre de concertation². Les atouts de la nouvelle organisation sont en effet réels. De format réduit, dans un espace faisant géographiquement sens, épargnée par les luttes d'influence, portée par des acteurs locaux mobilisés autour de projets concrets et soutenus par leurs partenaires internationaux, elle cristallise les attentes et les espoirs en matière d'appropriation même si, derrière l'effet de mode, il lui faudra passer l'épreuve du temps.

Le vent en poupe

Depuis sa création, le G5 Sahel a pris de l'ampleur. Le 9 avril 2014, lors de sa première réunion, ses membres ont entériné l'idée d'utiliser l'instance pour répondre aux défis sécuritaires de la bande sahélo-saharienne. Six semaines plus tard, le 21 mai, les cinq ministres sahéliens de l'Intérieur adoptaient la « déclaration de Nouakchott » — en présence de leur homologue français Bernard Cazeneuve — destinée notamment à faciliter l'échange d'informations dans le domaine de la sécurité et de la gestion des frontières. À l'occasion de la seconde réunion du G5 Sahel, le 19 novembre 2014, les cinq États ont réitéré leur détermination à agir conjointement dans la lutte contre les groupes armés terroristes, leur cohérence avec l'approche globale défendue par la France, leur volonté de développer les partenariats stratégiques bilatéraux et multilatéraux, et l'institutionnalisation du G5 Sahel deux fois par an, à tour de rôle dans chaque pays partenaire.

Enfin, en décembre dernier, lors d'un sommet extraordinaire à Nouakchott, le G5 est devenu une organisation internationale avec un cadre juridique, un secrétaire général – le Nigérien Najem El Haj Mohamed – et une douzaine de collaborateurs

Par-delà ces annonces et déclarations, plusieurs initiatives concrètes ont été lancées, à commencer par l'organisation de réunions semestrielles entre les chefs d'état-major des armées des États membres. Les décisions sont déclinées par les sous-chefs opérations dans des comités de coordination auxquels participe la France³, dont le huitième s'est tenu en janvier dernier à N'Djamena. Ces comités sont notamment chargés de définir des stratégies pour contrer les attaques des groupes terroristes et de planifier des opérations conjointes - à l'exemple de l'opération Mangouste en décembre 2014, associant des militaires français, nigériens et tchadiens pour une mission de contrôle de zone. De leur côté, les ministres en charge du Développement se sont réunis à Niamey entre les 2 et 6 juin 2014, pour adopter un cadre opérationnel de mise en œuvre et de coordination des initiatives internationales en faveur du Sahel et élaborer un Programme d'investissement prioritaire (PIP). Estimé à plus de 7 000 milliards de FCFA (environ 10,7 milliards d'euros), il est décliné à travers quatre thèmes : la sécurité, la gouvernance, les infrastructures (transport, énergie, télécommunications...)⁴ et la résilience (sécurité alimentaire, pastoralisme, développement humain, adaptation aux changements climatiques et amélioration de la gestion de l'eau)⁵. Les bailleurs internationaux ont d'ailleurs annoncé, à cette occasion, mobiliser près de 5 000 milliards de FCFA (environ 7,6 milliards d'euros) afin de couvrir une partie du PIP, dont 3 257 milliards par l'UE (près de 5 milliards d'euros) dans le cadre du 11^e FED 2014-2020⁶.

Small is beautiful

Le G5 s'inscrit dans un paysage institutionnel bien rempli, marqué par une difficulté à trouver au niveau sous-régional le bon format et la bonne échelle dans un contexte de multiplicité des cadres et des instances de dialogue et d'échanges. Par exemple – et sans même évoquer la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) –, la Communauté économique régionale des États saharo-sahéliens (CEN-SAD) regroupe 28 États, dont certains peuvent ne pas se sentir concernés par la crise sahélienne. En 2012, dix États⁷ de la région, inquiets de la détérioration de la situation au Sahel, ont adopté – à l'initiative de la Libye – le Plan d'action de Tripoli visant à accentuer leur coopération afin de sécuriser leurs frontières. Le Processus de Nouakchott, instauré en mars 2013 par la Commission paix et sécurité de l'Union africaine et destiné à renforcer la coopération sécuritaire et l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), réunit onze États allant de la Méditerranée au golfe de Guinée⁸.

Quelques critiques à l'égard du G5 Sahel ont d'ailleurs commencé à se faire entendre. Une première renvoie au poids « des Occidentaux » — et plus particulièrement de la France — dans une création dont « le seul motif du rapprochement » serait l'argent des bailleurs⁹. Une deuxième est liée à la logique horizontale (est-ouest) de l'organisation, alors même que la contagion des crises aujourd'hui se fait suivant des dynamiques verticales, que cela soit au sud avec Boko Haram, ou au nord avec les groupes terroristes présents en Libye. Le Sahara est en effet moins une rupture qu'un trait d'union entre le Sahel et le Maghreb. Il s'agit d'un espace de circulation ancien traversé par des marchands, des prédicateurs, des migrants, des hommes en armes, suivant des

dynamiques longtemps ignorées du fait d'une approche de l'espace centrée sur l'occupation du sol et la sédentarité.

Les atouts du G5 sont pourtant réels, et pas seulement en raison de son adéquation avec les limites de l'opération Barkhane et de la Stratégie Sahel de l'UE. Il est une organisation locale à même de coordonner les différentes initiatives des partenaires extrarégionaux dans un cadre sous-régional faisant sens. Il regroupe en effet un ensemble de pays touchés par des fragilités structurelles similaires (corruption, manque de cohésion nationale, pauvreté endémique, amorce de transition démographique, défaillance des systèmes judiciaire et sécuritaire...) et présentant un ensemble globalement cohérent, que cela soit d'un point de vue géographique, culturel ou même géopolitique. D'un côté, les cinq États du G5 Sahel entretiennent des relations privilégiés avec la France, dont l'approche sous-régionale contribue à donner une unité à l'entité, et ont une vision proche des risques et menaces auxquels ils font face. De l'autre, l'absence de l'Algérie et du Maroc garantit une certaine efficacité à l'organisation internationale, au niveau gouvernemental, en limitant l'impact de la rivalité entre ces deux pays et les répercussions de leur projection de puissance sur la rive sud du Sahara¹⁰.

Surtout, le G5 est perçu par ses partenaires occidentaux comme le signe d'une « prise de conscience nouvelle », chez les dirigeants sahéliens, « de la nécessité [...] de conduire des politiques de sécurité et de défense »¹¹ et de se les approprier suivant une approche bottom-up partant des acteurs locaux, et non plus top-down. De même, il s'inscrit dans le modèle de coopération promu par les organisations internationales et la France à travers une articulation entre développement et sécurité, un renforcement de la coopération sous-régionale, et la recherche d'un accroissement de l'impact des programmes réalisés dans des régions autrefois délaissées car périphériques pour les autorités nationales. Comme le résumait le 17 février 2014 le ministre nigérien du Plan, Amadou Boubacar Cissé, « l'idée est de privilégier des projets dans des zones à l'abandon et donc propices au développement du terrorisme. [...] C'est un nouvel espace de solidarité nécessaire qui va permettre aux pays du Sahel de mieux s'organiser »¹².

L'épreuve du temps

Il est trop tôt pour savoir dans quelle mesure l'appropriation et les synergies entre les programmes des différents bailleurs vont réellement prendre forme dans les mois et les années à venir. Le G5 est encore jeune, bien qu'il fasse l'objet de « beaucoup d'espoirs »¹³ – chez les responsables politiques et militaires africains des États concernés et leurs partenaires – et se soit d'ores et déjà imposé comme un cadre de référence pour l'action internationale dans le Sahel : l'initiative « Appui à la coopération transfrontalière au Sahel » (ACTS). Lancée lors du Sommet de l'Élysée en décembre 2013, elle se concentre sur la gestion des frontières entre le Mali, le Niger et le Burkina-Faso et s'appuie sur le G5¹⁴. La Stratégie intégrée des Nations unies pour le Sahel (SINUS) et la Stratégie de l'UE pour le Sahel visent les cinq pays composant le G5 ; l'UNODC et le PNUD cherchent aussi à ancrer leur action dans le G5¹⁵... Quant à la CEDEAO, les 17 et 18 juillet 2013, elle adoptait un Programme de cohérence et d'actions régionales de l'Afrique de l'Ouest pour la stabilité et le développement des espaces saharo-sahéliens (PCAR), dans lequel

elle recommandait de focaliser l'action internationale sur la Mauritanie, le Mali, le Niger, le Burkina-Faso et le Tchad¹⁶.

Ceci étant, l'avenir du G5 Sahel et son efficacité en tant qu'organisation sous-régionale sont indissociables de son articulation avec les autres acteurs présents au Sahel ou à ses marges. En effet, le G5 Sahel ne vise pas à remplacer des cadres de concertation existants, mais à s'y agréger avec cohérence « de façon à créer des cercles concentriques de discussion »¹⁷ facteurs de synergies et non de crispations alors que le président du Sénégal aurait fait part de son étonnement, auprès du ministre français de la Défense, de l'absence de son pays comme membre¹⁸. Mais plus que le Sénégal, c'est l'Algérie qui est au centre des attentions, en raison de son influence au sein de l'Union africaine et dans la sous-région, et plus particulièrement sur les dossiers malien et libyen.

Un deuxième enjeu renvoie à la coopération entre les membres du G5 Sahel, à leur volonté d'œuvrer de conserve. Et pour cause, que cela soit pour le *leadership* au sein de l'organisation, sur la question de l'investissement dans la lutte contre les groupes terroristes, de l'étendue de la coopération militaire, des ramifications domestiques de l'insécurité, ou autour de la répartition de l'argent attribué pour des projets, les sujets potentiels de dissensions sont pluriels.

Reste – et à plus court terme – l'importance d'avoir des résultats dans une région aux fragilités et fractures importantes. En cela, le succès du G5 dépend avant tout de la capacité des projets initiés par les bailleurs à renforcer les dynamiques d'appropriation et de coopération entre les États, ainsi qu'à faire sens auprès des populations.

L'auteur

Antonin TISSERON est chercheur associé à l'Institut Thomas More et au GRIP. Docteur en Histoire de l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, ses travaux portent essentiellement sur le Maghreb et le Sahel.

1. Général Pierre de Villiers, propos tenus devant l'Assemblée nationale (France), 7 octobre 2014.

- 5. « G5 du Sahel : le Programme d'investissements prioritaires prend forme », L'essor, 13 juin 2014.
- 6. Ministre tchadien de l'élevage et de l'hydraulique, « Point de presse N'Djamena, 6 juin 2014 ».
- 7. L'Algérie, l'Égypte, la Libye, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Niger, le Soudan, le Tchad et la Tunisie.
- 8. L'Algérie, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Libye, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Sénégal et le Tchad.
- 9. « G5 du Sahel : à quoi ça sert vraiment ? », Le Pays (Burkina Faso), 18 février 2014.
- 10. Julien Daemers, « Maghreb-Sahel security cooperation: from mirage to reality », in Cristina Barrios et Tobias Koepf (dir.), *Re-mapping the Sahel: transnational security challenges and international responses*, Report n°19, juin 2014. p. 51-58, p. 57.
- 11. Gwendal Rouillard, « Notre destin commun avec l'Afrique », 11 septembre 2014.
- 12. Cité dans « Naissance du "G5 du Sahel" pour le développement et la sécurité », art. cit.
- 13. Yves Fromion et Gwendal Rouillard, Rapport d'information en conclusion des travaux d'une mission d'information sur l'évolution du dispositif militaire français en Afrique et sur le suivi des opérations en cours, Assemblée nationale (France), 9 juillet 2014, p. 244.
- 14. Sur ce programme, voir : « Le projet appui à la coopération transfrontalière au Sahel (ACTS) : un continuum entre sécurité et développement », Partenaires sécurité défense. Revue de la coopération de sécurité et de défense, n°275, février 2015, p. 8-13.
- 15. Entretien avec un militaire français, Paris, février 2015.
- 16. Amandine Gnanguênon, « Ecowas and the Sahel action plan (PCAR) a tool for regional integration in the Sahel », in Cristina Barrios et Tobias Koepf (dir.), op. cit., p. 59-66, p. 60. Deux observations sont à l'origine du PCAR : les réponses régionales en matière de sécurité et de développement sont peu appropriées et insuffisantes ; la nature transnationale des menaces requiert d'élargir le champ d'action des organismes internationaux, d'autant que le Sahara-Sahel représente 40 % de la surface de la CEDEAO.
- 17. Yves Fromion et Gwendal Rouillard, op. cit., p. 245.
- 18. « Sécurité : Sénégal, Algérie... le G5 du Sahel fait des jaloux », Jeune Afrique, 23 mai 2014.

^{2. &}lt;u>Council conclusions on implementation of the EU Strategy for Security and Development in the Sahel</u>, Bruxelles, UE, 17 mars 2014.

^{3.} Le rôle du représentant français est d'accompagner et de conseiller (entretien avec un militaire français, Paris, février 2015).

^{4.} Lors de la réunion de février 2014 ont notamment été évoqués : le désensablement du fleuve Niger, le bitumage de routes régionales et la mise en place d'interconnections électriques entre les États membres du G5 (« <u>Naissance du "G5 du Sahel" pour le développement et la sécurité</u> », RFI, 17 février 2014.